

AFFAIRE N° 28/4. - Création d'un prix de la Ville de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil d'Adjoint, dans sa séance du 27 MARS dernier, a proposé la création d'un prix de la ville de Saint-Denis d'un montant de 100 000 Frs CFA qui serait attribué à la personne ayant réalisé la meilleure étude sur Saint-Denis, que ce soit sur le plan historique, géographique, humain, urbanistique ou autre.

Ce très long champ d'investigation qui demeure pour l'instant très peu exploité tenterait probablement des amateurs de recherches et la création d'un prix aurait un effet incitatif non négligeable.

Un Jury pourrait être constitué, qui déciderait annuellement de l'attribution de ce prix en fonction de critères prédéfinis.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

Je dois préciser quand même que ce prix ne serait pas, forcément, attribué tous les ans. Le jury qui sera désigné donnera le prix à une oeuvre valable.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

In
Saint-Denis, le 24 Mars 1972
bon de l'Etat
le Secrétaire Général
signé : B. Kasub
bon copie certifié conforme
le Directeur des Affaires Financières
R. Puy